

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2020/33 DU 04 DECEMBRE 2020**

Portant sur la révision de la rémunération de l'adjoint technique chargé de la restauration scolaire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 04 décembre 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 27/11/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser la rémunération de l'adjoint technique chargé de la restauration scolaire. Cet agent est actuellement rémunéré A l'indice Brut 362 Majoré 336.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de porter la rémunération de l'adjoint technique chargée de la restauration scolaire à l'indice Brut 368 Majoré 341 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

-autorise Madame le maire à signer toutes pièces utiles.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/12/2020

Et Affichage du :15/12/2020